

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL – BATNA

COMMUNIQUE

A/S DU SORTIR DE L'AMBULANCE
DE LA PROTECTION CIVILE

Conformément à la décision prise par les membres du Bureau de Ligue, réunis le 23 janvier 2020 à Biskra, nous portons à la connaissance des clubs ce qui suit :

Si l'ambulance de la protection civile quitte le stade durant le déroulement d'une rencontre de football pour une autre mission en dehors de celle d'évacuation d'un joueur ou d'un officiel, l'arbitre doit arrêter le match sur le champ, appeler les deux capitaines, le délégué et accorder un délai de quinze (15) minutes (Un temps pour le club local de se procurer une autre ambulance et pas forcément attendre le retour de celle de la protection civile).

Si durant le temps accordé, l'arbitre constate que l'ambulance n'est toujours pas revenue, il doit obligatoirement et définitivement arrêter le match et transmettre un rapport détaillé à la ligue.

